

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

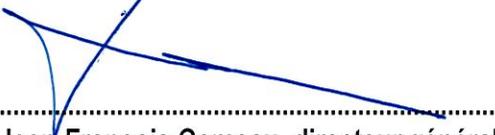
QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 14 avril 2021 à 20 h 00, via visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les objets suivants :

1. Acceptation de la procédure à huit clos de la séance extraordinaire du conseil municipal
2. Avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Travaux de réfection du rang de l'Hêtrière Est : Octroi de contrat
5. Période de question
6. Clôture

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 11^e jour du mois d'avril deux mille vingt-un.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 21h 00 et 23 h 30, le 11^e jour du mois d'avril 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois d'avril deux mille vingt-un.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général